



ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ DES MEMBRES DE LES TALENTS M (LTM) ENVERS LES CLIENTS SERVIS DANS LE CADRE DE MANDATS FACILITÉS PAR LA COMMUNAUTÉ LTM.

Tout MEMBRE LTM s'engage dès l'instant où il rejoint la communauté à respecter la confidentialité de toutes les données et informations qui seront portées à sa connaissance dans le cadre des mandats facilités par LTM sur lesquels il travaillera seul ou en équipe. Notamment :

- Le MEMBRE LTM s'engage à utiliser les Informations et documents, quelles que soient leurs formes (notamment orale, papier, numérique, audio, vidéo ...) ou leur contenu, qui lui sont remis par Les Talents M et le client ou dont il prend connaissance, dans le strict cadre des prestations qu'il réalise pour le compte du Client ; le MEMBRE LTM s'interdit notamment toute utilisation des Informations et Documents pour son compte personnel ou pour le compte de tiers ;
- Le MEMBRE s'engage à ce que les Informations et Documents soient protégés et gardés strictement confidentiels et soient traités au minimum avec le même degré de précaution qu'il accorde à ses propres informations confidentielles de même importance ;
- Le présent engagement de confidentialité engage la société que représente le Membre LTM le cas échéant, ainsi que ses dirigeants, salariés, agents ou conseils qui seraient amenés à connaître ces informations confidentielles, et aux connaissances desquels il portera l'existence de cet engagement de confidentialité.
- Le MEMBRE LTM s'engage à maintenir les formules de copyright et autres insertions de droit de propriété figurant sur les documents communiqués, quelle que soient leur forme (papier, numérique, audio, vidéo ...), qu'ils s'agissent d'originaux ou de copies;
- Le MEMBRE s'engage à éviter que les Informations et Documents ne soient ni copiés ni reproduits, ni dupliqués en partie ou en totalité, sur quel que support que ce soit, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications ne sont pas directement liées à l'exécution des engagements contractuels entre les parties;
- Le MEMBRE s'engage à restituer immédiatement à première demande, ou à détruire après accord de Les Talents M ou de son client, toutes les Informations et Documents et leurs éventuelles reproductions, duplications, copies.
- L'engagement est pris par le MEMBRE sans limite de durée.

* Afin d'alléger la lecture de cet engagement, 'Les Talents M' est ici également appelé 'la communauté' ou 'LTM'.

* Définition de MEMBRE LTM : un MEMBRE LTM a adhéré à la communauté de Les Talents M en s'acquittant de son membership annuel au moment où il a conclu un mandat facilité par LTM. L'engagement reste donc valide même s'il ne renouvelle pas son membership alors que le mandat est toujours en cours.